



Appel suite à premier jugement

Par **pascal**, le **15/11/2011** à **18:57**

Bonjour,

Un jugement vient de m'être rendu au TGI suite à un litige avec un établissement bancaire. Il est en ma faveur.

La partie adverse est condamnée à rembourser le préjudice subi + des frais irrépétibles + frais de dépens.

Quels risques prend la partie adverse si elle devait à faire appel de ce premier jugement ?

- les dommages et intérêts peuvent ils revus à la hausse ?
- plus mauvaise publicité pour la partie perdante ?
- qu'appelle t'on "Appel abusif" ?

La cour d'appel tient elle compte du premier jugement ? l'étudie t'elle ?

Merci d'avance pour votre réponse.